



VILLE DE VERSOIX

MAIRIE

## MESSAGE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

A l'attention de Mesdames et Messieurs,  
Les Conseillères Municipales et Conseillers Municipaux

Evolution du message :	Validé par :	Quand :	Suivi par :
Décision de commencer l'élaboration du message :	Le Conseil administratif	04.11.2020	CL/IG
Fin de l'élaboration et validation du message :	Le Conseil administratif	04.11.2020	CL/IG
Présentation à la Commission de l'Aménagement et transports :	La Commission	01.12.2020 et 19.01.2021	CL/IG
Présentation à la Commission des finances :	La Commission	28.01.2021	JT/VA
Présentation au Conseil municipal :	Le Conseil municipal	08.03.2021	CL

### CREDIT D'ETUDE DE CHF 65'710.- TTC DESTINE A L'AMENAGEMENT DU PARC DU MOLARD



#### Table des matières

1. INTRODUCTION	2
2. HISTORIQUE	2
3. AVANT-PROJET DU SERVICE D'URBANISME	2
4. EXPOSE DES MOTIFS	3
5. FINANCEMENT CANTONAL	3
6. PROJET	4
7. EQUIPEMENTS SELON L'ETUDE PROGRAMMATIQUE	6
8. CREDIT D'ETUDE	6
9. CONCLUSION	6

---

## 1. Introduction

La volonté de créer un parc sur le site du Molard, une fois les forains et les gens du voyage relogés, s'est imposée d'elle-même dès le début des discussions, soit depuis plus de 15 ans. Lorsque le déménagement s'est concrétisé en 2012-2013, et après les travaux de renaturation de la Versoix en 2015, la réflexion sur le processus de projet s'est précisée.

## 2. Historique

Le parc du Molard, situé à l'articulation entre le cours de la rivière et un franchissement connectant les différents pôles de la Commune, est appelé à jouer un rôle significatif en tant qu'espace public de référence de la Commune. A ce titre, le parc devra offrir des usages attractifs pour les habitants et les travailleurs proches du site, mais aussi pour les visiteurs venant d'un peu plus loin. Il devra affirmer son identité par une programmation et un aménagement originaux, différents et complémentaires aux autres espaces publics le long de la Versoix.

Pour cadrer le scénario du projet, le service d'urbanisme a lancé, sur mandat du CA, une étude programmatique du parc, attribué au bureau Mayor & Beusch.

Les mandataires ont rendu leur étude en avril 2015. Celle-ci, outre une analyse fine du site, se base sur deux entretiens, réalisés d'une part avec les membres du Conseil administratif, et d'autre part avec la Commission de l'aménagement et transports. Elle a permis de dégager une vision du rôle du futur parc dans la Ville de Versoix, d'en déterminer l'échelle et les usages.

L'étude met en exergue l'intention d'identifier le début d'une promenade au bord de la Versoix, le lien entre la nature et la population, la volonté de jeux informels et de permettre la venue de groupe. Ces points se traduisent par la création d'espaces de détente, d'une surface place permettant les jeux informels, de mise en valeur de l'environnement et d'une requalification de l'entrée du parc.

L'inscription du parc le long de la Versoix met en avant sa vocation à devenir un lieu de délasserement pour la population versoisienne.

L'étude programmatique a obtenu l'adhésion du Conseil administratif et de la Commission d'aménagement et des transports.

La Commission a formulé la demande de régler la question du foncier, puisque la Commune n'était pas propriétaire du terrain. C'est en 2017, après de longues négociations, que cela s'est concrétisé (voir procès-verbal du Conseil municipal du 9 octobre 2017) par la cession gratuite de la parcelle de l'Etat de Genève No 5242 à la Commune de Versoix.

## 3. Avant-projet du Service d'urbanisme

En 2019, le crédit d'étude préparé par le chef de service n'ayant pas été validé, le Conseil administratif a proposé que le dossier soit traité en interne uniquement. Il a donc chargé le Service de l'urbanisme, en collaboration avec le Service des Travaux, de développer plusieurs propositions d'aménagement simple du parc. Il en est ressorti un projet plus minimaliste, tant au niveau des interventions que l'enveloppe financière.

Cette approche « minimaliste » a été refusée par le Conseil municipal en mai 2019, la majorité des conseillers municipaux regrettant que le programme formulé par les mandataires de l'étude préliminaire n'ait pas été concrétisé.

---

#### **4. Exposé des motifs**

En octobre 2019, le bureau Mayor & Beusch a présenté 3 variantes d'avant-projet à la Commission d'aménagement et des transports :

La variante « Grand Pré » mettant en valeur l'ancien méandre, en déviant le Nant-du-Molard au creux du méandre et en retrouvant une grande surface herbeuse au centre.

La variante « Promenades » misant sur la valorisation des promenades entre les 3 parcs de la Bécassine en aval, du Molard et le « parc sauvage » en amont (à concrétiser).

La variante « Jeux de nature » développant le contact avec la nature par la mise en place de jeux se concentrant sur 3 éléments : l'eau, la végétation et l'étang à aménager.

La Commission a privilégié la première variante. Elle a également souhaité que certains éléments de jeux prévus dans la troisième proposition soient intégrés au programme définitif.

Le développement du projet en cours, soulève de nouveaux enjeux environnementaux :

- Le Nant dans son nouvel emplacement permet de favoriser et de mettre en valeur une biodiversité accrue.
- Le terrassement du lieu permet de répondre aux besoins de gestion des crues de la Versoix, afin de protéger les rives en aval du parc.
- La reconfiguration de l'entrée au parc permet de « libérer » la pente entre le parc et le chemin du Molard et de replanter des arbres pour prolonger l'espace forestier et d'améliorer l'accès pour les personnes à mobilité réduite.
- La lisière de la forêt est retravaillée – étagée - pour protéger l'espace forestier.

De par sa nature, le projet requiert donc l'intervention de plusieurs spécialistes : architecte, ingénieur en environnement, ingénieur civil, géomètre, ainsi qu'une concertation accrue des services cantonaux concernés.

L'étude et le développement du projet se révélant plus importants que prévus, un crédit spécifique à cette phase est nécessaire.

#### **5. Financement cantonal**

Le parc est inscrit comme mesure (PA2 17-23) dans le projet d'agglomération du Grand-Genève. A ce titre, il peut bénéficier d'un subventionnement cantonal à hauteur de maximum 50% du coût de l'ouvrage (pour les travaux liés à l'accès au parc et aux aménagements pour la mobilité douce). Afin d'assurer ce financement, les mesures inscrites doivent préciser le degré de réalisation, la maturité du projet et l'horizon de réalisation des travaux d'ici 2025. Afin de s'assurer que cette mesure soit réalisée dans le temps imparti, le Canton demande également à la Commune une garantie de financement votée par le Conseil municipal. Le Canton réserve son approbation à cette condition. Les travaux devraient en principe être terminés en 2025.

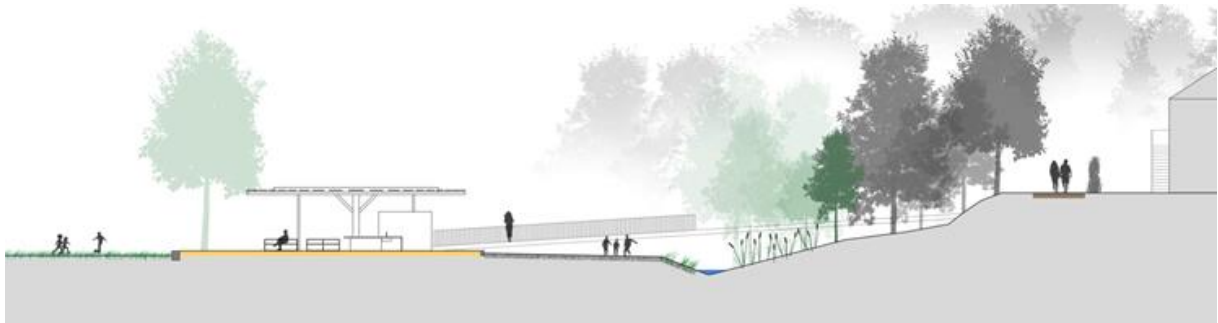
#### **6. Projet**

La variante choisie met en valeur l'ancien méandre. La déviation du Nant-du-Molard à l'emplacement du méandre originel permet ainsi de dégager une grande surface herbeuse d'un seul tenant. La proximité du parc avec la rivière permet également la création d'un accès à cette dernière.

La requalification de l'entrée du parc valorise l'emplacement stratégique du parc sur le cheminement piéton le long de la Versoix, ainsi que l'accroche sur la future voie verte Versoix – Pregny-Chambésy.



Les SIG ont donné leur accord concernant le déplacement de la cabine électrique haute tension à l'entrée du parc. Cette opportunité a permis de structurer l'accroche du parc sur le chemin du Molard. L'accès se fait dans le prolongement direct du cheminement piéton le long de la Versoix, valorisant la mobilité douce ainsi que l'accès aux personnes à mobilité réduite sur une passerelle qui enjambe le Nant pour accéder à une esplanade arborisée accueillant un couvert, sous lequel un petit édicule abrite des toilettes sèches et un local de rangement. Des tables, bancs et barbecues sont prévus, ainsi qu'un espace de jeux pour enfant, fait de monticules en gros cailloux plantés dans le sable.

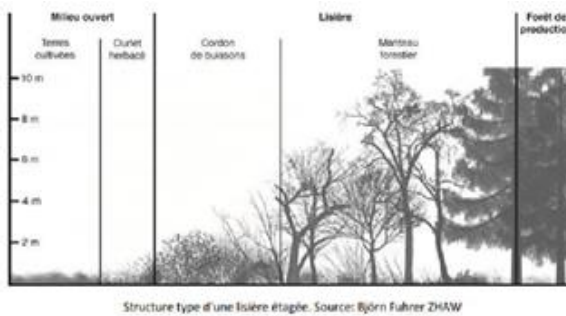
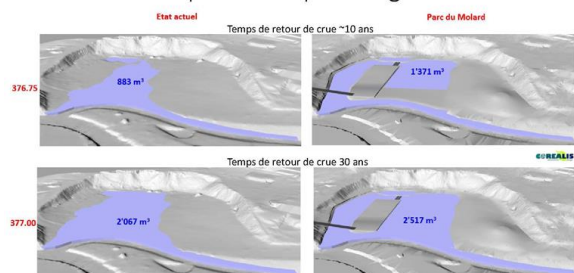


Dans la prolongation de l'esplanade, à la jonction entre le Nant et la Versoix, quelques gradins en béton préfabriqués permettent un rapport à l'eau plus contemplatif.



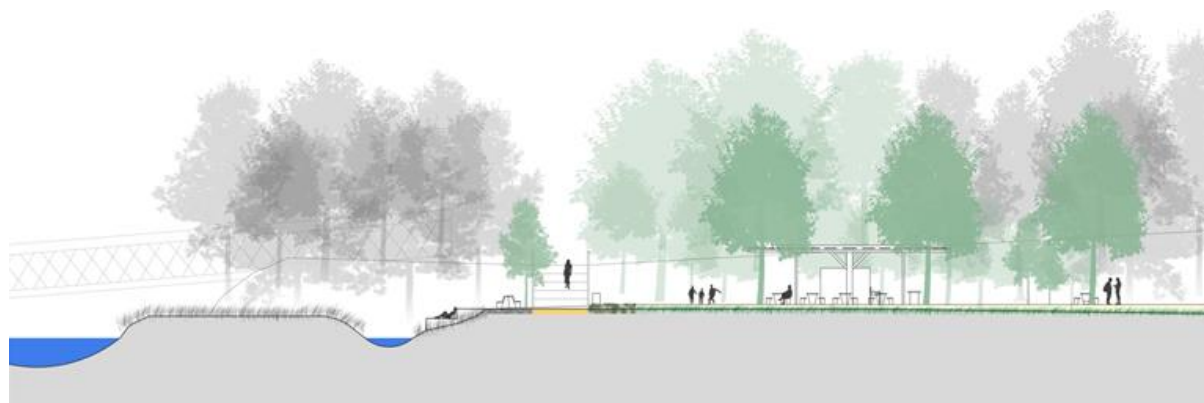
Pour gérer l'absorption des crues, le décaissement du Nant est large, favorisant ainsi la biodiversité. Une surface en gravier, permettant également les jeux pour enfants, concrétise la transition entre l'esplanade et le lit du cours d'eau.

→ Volume d'expansion supérieur garanti



Le déplacement de l'accès au parc permet d'agrandir l'espace forestier. La lisière est retravaillée dans son ensemble pour être étagée, préservant le corridor biologique que constitue cet espace forestier.

Au centre du parc, une prairie herbeuse présente une surface horizontale dont l'entretien est prévu différencié – plus régulier – permettant ainsi des jeux collectifs. Une « colline » est créée avec les terres déplacées lors de la mise en forme du terrain.



Un sentier le long de la lisière de forêt est souligné par une cunette alimentée par une pompe à eau manuelle, permettant d'autres jeux informels aux enfants.

## 7. Equipements selon l'étude programmatique

Entrée du parc :

- Passerelle sur le Nant
- Conteneurs à déchets
- Stationnement vélos

Esplanade :

- Revêtement de sol en concassé
- Couvert d'environ 150 m<sup>2</sup>
- Toilettes sèches
- Local rangement pour la voirie
- Tables et bancs
- Barbecues
- Arborisation
- Jeux pour enfants

---

Prairie herbeuse :  
Surface de jeux (entretien différencié)  
Colline  
Sentier du méandre  
Pompe à eau et cunette  
Place pique-nique avec tables et bancs

Belvédère :  
Gradins béton préfabriqué  
Banc

Forêt :  
Toboggan et accès en marches bois au sol

## 8. Crédit d'étude

Le 1 décembre 2020, la Commission AT a reporté le vote de crédit d'étude du parc du Molard en janvier 2021. Les frais engagés pour développer et mener cette étude en 2020 d'un montant de CHF 61'091.- ont été imputé sur le budget de fonctionnement du Service 2020 avec comme conséquence un dépassement de budget du Service de l'urbanisme. Le présent message a donc été adapté en conséquence.

Les prestations sont comprises jusqu'au dépôt du dossier de demande d'autorisation de construire.

### Honoraires architectes (tarif horaire moyen HT 120.-)

Avant-projet	29'079.-	
Projet de l'ouvrage	33'596.-	
Procédure de demande d'autorisation	6'242.-	
Déduction « étude programmatique 2015 »	-9'972.-	
TOTAL		CHF 58'945.- TTC

### Honoraires ingénieur en environnement (tarif horaire moyen HT 121.50)

(hydrologie, hydrogéologie, sols, forêt)

Etude de variantes	2'618.-	
Avant-projet	14'656.-	
Projet de l'ouvrage	8'375.-	
TOTAL		CHF 25'649.- TTC

### Honoraires ingénieur civil (tarif horaire moyen HT 120.-)

(Passerelle entrée parc, accès esplanade, déplacement réseaux)

Avant-projet	5'687.-	
Projet de l'ouvrage	15'638.-	
Procédure de demande d'autorisation	1'292.-	
TOTAL		CHF 22'617.- TTC

### Honoraires géomètre

Relevé état des lieux		
Relevé du niveau		
Plan pour autorisation de construire		CHF 5'063 TTC

Frais de reproductions		CHF 2'500.- TTC
Emoluments administratifs (demande d'autorisation)		CHF 12'000.- TTC

**Total : CHF 126'774.- arrondi à** **CHF 126'800.- TTC**

**Frais engagé jusqu'au 31 décembre 2020** **CHF 61'091.- TTC**

**Total : CHF 65'709.- arrondi à** **CHF 65'710.- TTC**

---

## **9. Conclusion**

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil administratif de la Commune de Versoix vous invite à réserver un accueil positif à cette demande de crédit d'études de CHF 65'710.- TTC.